



Compte-rendu CHSCT/SS spécial réorganisation de la DSO
Mardi 28 janvier 2014 de 9h à 11h30

Personnes présentes :

Monique CICCIONE, DCT/D, Yve FERRY-DELETANG, DRH/D
Yves GLEYZES, DT/D, Dominique DAVRINCHE, DSO/DA
Norbert RAYNAL, DT/SCP, E. MALLET, membre du CTSS/DT

Eliane LEFEBVRE, assistante de prévention, Dr Marianne ZERBIB, médecin de prévention
Nathalie LAY, infirmière, Marie CZORNY-RIBIS, assistante sociale
Au téléphone : Sylvie VAN DER VOSSSEN, psychologue du travail

Joël CREMOUX et Véronique LION pour le SNITM-FO
Yannick DANCET pour le SPASMET-Solidaires
Alain LE HENAF et Clément TESTA pour le SNM-CGT
Didier BROUQUIERES et Caroline MARUEJOULS pour la CFDT-Météo

M. DAVRINCHE fait une présentation de la réorganisation de la DSO, de ses objectifs, de la concertation mise en place, de ses conséquences en termes de conditions de travail et de sécurité ainsi que du calendrier prévu.

M. TESTA s'interroge sur la réorganisation des unités infrastructures (IMI) et la création d'un poste de chargé de mission pour gérer ces questions. Il lui est répondu que les divisions infrastructures s'occupent de la maintenance des radars, capteurs, etc. La partie génie civile mérite un poste fléché sur le nouvel organigramme.

Mme MALLET fait remarquer qu'en CTSS/DT, toutes les organisations syndicales se sont abstenues de voter le projet. Le calendrier a semblé trop serré dès le départ, l'encadrement intermédiaire a été peu ou pas associé et les agents ont le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli. La CFDT-Météo partage en grande partie cette analyse. La CFDT-Météo ne s'était finalement pas opposée (pas de vote contre) des CAP spécifiques et avancées car il faut aussi tenir compte des agents qui sont plutôt favorables à la mise en œuvre de ce projet.

Mme FERRY-DELETANG explique qu'une seconde version du TROED 2014 pour la DSO sera diffusée mi-2014 après la réorganisation effective de la direction. Concernant le manque de concertation des agents, la DRH rédige en ce moment une circulaire qui pourra désormais guider les responsables dans les projets de réorganisation : le projet (contesté sur la forme) DSO servira ainsi pour améliorer les procédures futures.

Par ailleurs, la DRH indique que l'ISST doit rendre un rapport au CHSCT/EP le 18 février et il y parlera entre autres de la DSO.

Mme DANCET demande si un calendrier des priorités sera défini en matière de formation, de développement des compétences, etc. dans le cadre des nouvelles fonctions des agents. Elle demande aussi à ce qu'il soit vérifié que les agents ne sont pas surmenés.

M. DAVRINCHE répond qu'un plan sur la mise en œuvre du projet va être diffusé avec un retour d'expérience prévu fin 2014.



M. CREMOUX demande si un tableau de fléchage des postes peut être diffusé aux OS. M. RAYNAL indique que ce tableau a été transmis au CTSS/DT en premier lieu, et pas au CHSCT/SS car cela ne relève pas de ses compétences. Ce tableau est disponible si besoin.

Le Dr ZERBIB signale que des agents sont en souffrance du fait de cette réorganisation. Il a été trouvé une solution à un signalement de septembre 2013. Une nouvelle alerte a été formulée cette semaine, qui a entraîné un arrêt de travail au sein du CMR.

M. DAVRINCHE explique que le poste concerné est lié au développement informatique et à la maintenance des radars ; il reconnaît que c'est un poste exposé, où la charge de travail est importante.

M. TESTA indique que cet agent a de multiples ITM qui lui donne des directives. Il est délicat de travailler avec le double rattachement hiérarchique Toulouse/Trappes.

Une solution transitoire semble avoir été trouvée dans la mesure où l'agent a demandé une mutation. Mais le même problème risque de se poser avec son futur remplaçant.

Le profil de poste est étudié par la Direction depuis plusieurs mois avec l'objectif d'une polyvalence entre les agents. Cela permettra au futur TSM remplaçant de servir seulement d'appui, après avoir été formé en informatique.

La DRH note, sur ce problème, qu'il faut clarifier la chaîne hiérarchique sur le projet Castor.

Une analyse des transferts de compétences va être faite et un document transmis au CTSS/DT et au CHSCT/SS.

Enfin, la future répartition des locaux est présentée, avec la répartition des agents compte tenu de la réorganisation. Les plans présentés n'appellent pas de commentaire particulier.

*

Question supplémentaire (traitée à la demande du SNITM-FO)

Installation de caméras de surveillance dans les locaux (en particulier proche salle Prévi)

Mme CICCIONE explique que, suite à la prise d'otages d'il y a deux ans, un plan de sûreté a été élaboré ; il prévoit le renforcement de la sécurité au sein de Poincaré et la modernisation du système de sécurité. Elle précise que les 2 caméras de sécurité envisagées ne visent pas les postes (en particulier ceux de Prévi-Aéro) mais les accès à la salle Prévi.

La Directrice indique, ensuite, que ces caméras sont installées mais non opérationnelles.

Une rencontre préalable avec les services de police est nécessaire. Mme CICCIONE doit aussi rencontrer l'encadrement intermédiaire de la DPrévi mi-février. Une première conférence sur ce sujet a été faite en novembre 2013. D'autres actions de communication auront lieu.

Les images filmées seront conservées un mois maximum et seuls les gardiens du poste de garde y auront accès. Une procédure de désarchivage des données sera écrite en collaboration avec les référents sûreté du site.

Il faut noter que plusieurs systèmes de vidéosurveillance sont déjà opérationnels sur le site, notamment au niveau du supercalculateur. Ces installations n'avaient pas posé de problème lors de leur mise en place.